RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00317
Numéro SIREN : 401 184 189
Nom ou dénomination : ABG CLIMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 12505

Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

AM/1995 B 00317
ABG CLIMATIQUE
37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

Nos références : AM/1995 B 00317

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : ABG CLIMATIQUE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 401184189 R.C.S Angers

Le greffier soussigné constate le 01/10/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/12505, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020

Récépissé délivré le 21/10/2020
Le greffier
ME PAILLE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 01 OCT. 2020

ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET
401 184 189 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2020

DECISION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Origine :

☞ Résultat bénéficiaire de ..... 124.850,30 €

Affectation :

☞ A titre de dividendes ..... 100.000,00 €
☞ Le solde au compte « Autres réserves »..... 24.850,30 €
☞ Total ..... 124.850,30 €
==========

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 166,67 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués
Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES
2016/2017	Néant	
2017/2018	Néant	
2018/2019	100.000 €	

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ORECO CHOLET
5, rue de Chinon
49300 CHOLET
Tél. 02 41 71 23 49
S.A.S au capital de 200 000 €
R.C.S. Angers B 392 785 861 000 23

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

A l'associé unique de la société ABG CLIMATIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABG CLIMATIQUE, relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 24 Juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

➢ **Méthodes comptables utilisées :**

L'annexe aux comptes annuels, entre autres, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes :

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- Dettes financières,
- Créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

➢ **Estimations comptables :**

Nous avons procédé à l'appréciation des critères retenus par la société décrits dans l'annexe concernant :

- La détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles,
- La détermination des dépréciations sur les créances clients,

Par la mise en œuvre de tests, à partir des éléments disponibles à ce jour, pour vérifier par sondages l'application de ces critères.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<u>Vérifications spécifiques</u>
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé :
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de Gestion.

Autres informations :
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion de la Présidente.

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Responsabilités de la Présidente et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidente d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidente d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

➢ Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

➢ Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	Montant
Total du bilan	2 692 439 €
Chiffre d'affaires	7 430 782 €
Résultat	124 850 €

Fait à Cholet, le 10 Septembre 2020,

POUR LA SAS ORECO CHOLET
(Anciennement dénommée AGEST)

Yannick BAUDRY
Commissaire aux Comptes

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	53 295	51 345	1 950	4 752
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	25 910	22 652	3 258	5 849
	Installations techniques, matériel et outillage	226 927	211 763	15 164	16 020
	Autres immobilisations corporelles	1 015 187	909 966	105 222	137 013
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	19 496		19 496	15 464
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 020		12 020	12 020
	Total II	1 352 835	1 195 725	157 110	191 118
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	223 916		223 916	262 842
	En-cours de production de biens				13 749
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	1 177 388	33 904	1 143 484	1 869 843
	Autres créances	204 301		204 301	340 785
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	2 030		2 030	2 030
	Disponibilités	925 097		925 097	704 987
	Charges constatées d'avance (3)	36 502		36 502	28 563
	Total III	2 569 233	33 904	2 535 329	3 222 799
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 922 068	1 229 629	2 692 439	3 413 916

(1) Dont droit au bail — 12 020
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 015 775	811 695
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	124 850	304 080
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 250 625	1 225 775
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 466	48 748
	Provisions pour charges		
	Total III	40 466	48 748
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	47 745	81 761
	Concours bancaires courants	1 716	
	Emprunts et dettes financières diverses	40 335	526 229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 250	1 032 948
	Dettes fiscales et sociales	491 428	417 490
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	43 080	44 702
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	158 794	36 263
	Total IV	1 401 348	2 139 393
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 692 439	3 413 916
	(1) Dont à moins d'un an	1 375 740	2 091 648

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/03/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	10 211		10 211	7 820	2 390	30.56
Production vendue de services	7 420 572		7 420 572	9 165 602	-1 745 030	-19.04
Chiffre d'affaires NET	7 430 782		7 430 782	9 173 422	-1 742 640	-19.00
Production stockée			-13 749	-35 202	21 453	60.94
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				11 604	-11 604	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			119 263	115 488	3 775	3.27
Autres produits			28	582	-554	-95.20
Total des Produits d'exploitation (I)			7 536 325	9 265 895	-1 729 570	-18.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 582 058	3 704 350	-1 122 292	-30.30
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			38 927	17 464	21 463	122.90
Autres achats et charges externes *			2 388 285	2 764 342	-376 057	-13.60
Impôts, taxes et versements assimilés			121 591	153 331	-31 740	-20.70
Salaires et traitements			1 342 717	1 457 872	-115 155	-7.90
Charges sociales			782 160	790 682	-8 522	-1.08
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			68 654	84 854	-16 199	-19.09
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 893	2 285	2 608	114.14
Dotations aux provisions			35 118	41 900	-6 782	-16.19
Autres charges			3 961	1 999	1 963	98.21
Total des Charges d'exploitation (II)			7 368 365	9 019 078	-1 650 712	-18.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			167 959	246 817	-78 858	-31.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	35 931	68 810	-32 879	-47.78
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 375	23 648	-9 273	-39.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	50 306	92 458	-42 151	-45.59
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 172	8 550	-2 378	-27.82
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 172	8 550	-2 378	-27.82
2. Résultat financier (V-VI)	44 134	83 907	-39 773	-47.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	212 093	330 724	-118 631	-35.87
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	941	365	575	157.38
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 200	9 850	-5 650	-57.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 141	10 215	-5 075	-49.68
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 340	12 894	-6 555	-50.83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 599	-3 599	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 340	16 493	-10 154	-61.56
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 199	-6 278	5 079	80.90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	31 080	4 159	26 921	647.30
Impôts sur les bénéfices (X)	54 964	16 207	38 757	239.14
Total des produits (I+III+V+VII)	7 591 771	9 368 568	-1 776 796	-18.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 466 921	9 064 488	-1 597 567	-17.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	124 850	304 080	-179 230	-58.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier : 49 230 ; 24 255
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à l'épidemie Covid-19, l'entreprise a mis en place les mesures gouvernementales durant le confinement à savoir :

- Recours au télétravail,
- Arrêt de l'activité avec l'instauration de l'activité partielle à compter du 17 mars 2020,
- Poursuite de l'activité uiniquement pour les travaux d'urgence.

La société a évalué l'impact du Covid-19 sur le mois de mars à - 60% de Chiffre d'affaires HT de l'activité habituelle.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire, à ce jour et notamment au regard de son activité, a subi des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er avril 2020.

A titre d'information, l'entreprise a d'ores-et-déjà constaté un impact sur le chiffre d'affaires qui s'établit à 15 % de l'activité habituelle sur avril, 60 % sur mai et 90 % sur juin 2020.

Afin de se prémunir contre les risques économiques provoqués par cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures suivantes :
- Recours à l'activité partielle et au télétravail
- Demande d'un Prêt Garantie par l'Etat débloqué en juin pour 700 000 €

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

Depuis le 01/04/2007, la société fait partie d'un groupe d'Intégration fiscale ayant pour périmètre :
- Société mère : SARL ABG FINANCES
- Société fille : SAS ABG CLIMATIQUE

La société a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 295		
Installations générales agencements aménagements des constructions	25 910		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	218 523		8 404
Installations générales agencements aménagements divers	436 406		15 879
Matériel de transport	554 326		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	99 869		6 331
TOTAL	1 335 034		30 614
Autres participations	15 464		4 032
Prêts, autres immobilisations financières	12 020		
TOTAL	27 484		4 032
TOTAL GENERAL	1 415 812		34 646

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 295	53 295
Installations générales agencements aménagements constr.			25 910	25 910
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			226 927	226 927
Installations générales agencements aménagements divers			452 285	452 285
Matériel de transport		97 623	456 703	456 703
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			106 200	106 200
TOTAL		97 623	1 268 024	1 268 024
Autres participations			19 496	19 496
Prêts, autres immobilisations financières			12 020	12 020
TOTAL			31 516	31 516
TOTAL GENERAL		97 623	1 352 835	1 352 835

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	48 543	2 802		51 345
Installations générales agencements aménagements constr.	20 061	2 591		22 652
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	202 503	9 261		211 763
Installations générales agencements aménagements divers	361 405	32 809		394 214
Matériel de transport	504 161	15 169	97 623	421 706
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 022	6 023		94 045
TOTAL	1 176 151	65 852	97 623	1 144 381
TOTAL GENERAL	1 224 694	68 654	97 623	1 195 725

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 802				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 591				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 261				
Instal.générales agenc.aménag.divers	32 809				
Matériel de transport	15 169				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 572	451			
TOTAL	65 401	451			
TOTAL GENERAL	68 203	451			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	38 900	35 118	38 900		35 118
Pertes sur marchés à terme	9 848		4 500		5 348
TOTAL	48 748	35 118	43 400		40 466

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 914	4 893	1 904		33 904
TOTAL	30 914	4 893	1 904		33 904
TOTAL GENERAL	79 662	40 011	45 304		74 370
Dont dotations et reprises d'exploitation		40 011	45 304		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 020	12 020	
Clients douteux ou litigieux	42 251	42 251	
Autres créances clients	1 135 137	1 135 137	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 438	3 438	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 717	28 717	
Groupe et associés	97 111	97 111	
Débiteurs divers	75 035	75 035	
Charges constatées d'avance	36 502	36 502	
TOTAL	1 430 211	1 430 211	

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 716	1 716		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	47 745	22 138	25 608	
Fournisseurs et comptes rattachés	618 250	618 250		
Personnel et comptes rattachés	40 131	40 131		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 764	82 764		
Taxe sur la valeur ajoutée	347 663	347 663		
Autres impôts taxes et assimilés	20 870	20 870		
Groupe et associés	40 335	40 335		
Autres dettes	43 080	43 080		
Produits constatés d'avance	158 794	158 794		
TOTAL	1 401 348	1 375 740	25 608	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 016			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	166.6667	600			600

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets licences	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du CMUP.

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 741
Autres créances	57 562
Total	69 303

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 716
Emprunts et dettes financières diverses	5 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 611
Dettes fiscales et sociales	65 956
Autres dettes	1 556
Total	140 547

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	36 502
Total	36 502
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	158 794
Total	158 794

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 225 775
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	-304 080
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	921 695
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	921 695
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	204 080
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 125 775
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	204 080
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	204 080

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Auncune rémunération n'est alouée à une personne physique dirigeante de la SAS ABG CLIMATIQUE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	45
Total	57

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	6 172	50 306
Dont entreprises liées	5 707	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	154 731	55 200
Résultat exceptionnel (hors participation)	-1 199	-236
Résultat comptable (hors participation)	155 930	54 964

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 840 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		400
Intérêts non courus sur emprunts	400	
Total (1)		400

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				330 144	330 144
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				51 307	51 307
- dotations de l'exercice				44 141	44 141
Total				95 448	95 448
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				154 200	154 200
- exercice				49 357	49 357
Total				203 557	203 557
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				46 283	46 283
- entre 1 et 5 ans				112 496	112 496
Total				158 778	158 778
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				493	493
- entre 1 et 5 ans				4 821	4 821
Total				5 314	5 314

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est pris en charge par la caisse PROBTP. Pour les Etam et les Cadres, suite à la signature d'un contrat du 1er mars 2012, l'indemnité de départ en retraite est partiellement prise en charge par SMABTP.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	31 080
Autres :	
-Effort construction	1 366
Total des allègements	32 446

ORECO CHOLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES